

OLT	IP03 : Broyage et fauche avec export	Priorité
1-3		1

Tableau prévisionnel

Année d'intervention	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Temps gestionnaire estimé	2,5j	3.5j	5j	7.5j		2j	
Coût estimé	16000€	2500€	2500€	1500€		4000 €	

Contexte :

La réserve est composée à **38% de milieux ouverts landicoles et prairiaux**. Les pratiques agricoles qui s'exprimaient autrefois, telle que la fauche, permettaient de maintenir ces milieux ouverts. Cependant, la tendance actuelle est plutôt à l'abandon de ces pratiques sur des habitats considérés comme peu productif, qui sont bien souvent les plus patrimoniaux (*Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et Erica ciliaris*). La fauche s'avère alors être un moyen de gestion opportun afin de préserver l'ouverture de ces habitats. Quand le milieu le permet, elle est privilégiée sur les landes car plus facile à mettre en œuvre, et donc économiquement plus avantageuse. Sur les milieux les plus sensibles (zones plus tourbeuses), le pâturage, ou la non-intervention lui seront généralement préférée, car la faible portance des sols rend l'intervention mécanique compliquée. Cette pratique est donc complémentaire au pâturage et permet de mettre en place une diversité de modalités de gestion sur la réserve.

La fauche est aussi mise en place par les agriculteurs sur certaines parcelles. Dans ce cadre, cette pratique peut faire l'objet de mesures agro-environnementales, décrites dans la fiche opération *MS01 - Engagement de mesure agro-environnementales et climatiques*

Dans certains cas, elle est utilisée comme complément de gestion sur les prairies pâturées pour contrôler des refus, dans le cadre de l'opération *IP01 - Contrôle de l'embroussaillage des parcelles par action mécanique*.

Objectifs :

Limiter les dynamiques d'enrichissement et maintenir des milieux ouverts diversifiés.

Déroulement et organisation

L'état de fermeture des parcelles étant trop avancé, des actions de restauration préalables sont nécessaires à la mise en place d'une gestion par fauche.

Dans un premier temps, les gros ligneux seront traités par bucheronnage sélectif. Cette opération est définie dans la fiche opération *IP10 - Réduction de la colonisation par les ligneux*.

D'autre part, la présence de petits ligneux ne permet pas d'agir directement avec un engin de fauche classique. Il est ainsi nécessaire de procéder à une première phase de gyrobroyage réalisé par un prestataire (gyrobroyeur à chaîne ou à lame), qui permettra par la suite de mettre en place un entretien par fauche. Le produit de broyage sera ramassé et exporté, afin de respecter le caractère oligotrophe des milieux.

La planification de cette action a été réalisée de manière à ce qu'elle intervienne à la suite de l'opération de réduction du nombre de ligneux.

Après restauration par gyrobroyage, une fauche sera réalisée par engin agricole (fauche, andainage, ramassage). Elle sera effectuée, au maximum, par les propriétaires parcellaires eux-mêmes.

La fauche aura lieu sur l'ensemble des parcelles excepté pour les parcelles de la Société de chasse, ou des layons de 8m seront réalisés. Ces layons permettront de mettre en place une hétérogénéité structurale de la lande à l'échelle parcellaire tout en répondant à une demande du propriétaire.

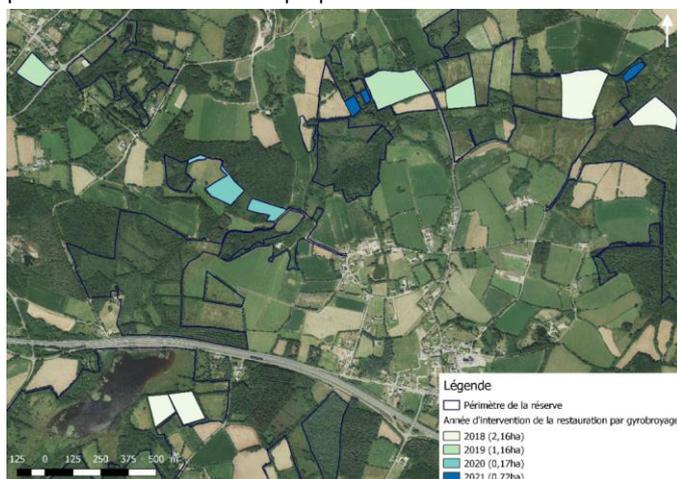


Figure 1 : zone d'intervention prévisionnelle pour gyrobroyage

Période de fauche

Les interventions sont à réaliser le plus tard possible dans la saison (en fin d'été, au minimum après le 1^{er} juillet) quand la portance des sols est la plus importante. La période de floraison principale est ainsi dépassée. L'entretien se réalisera avec une fréquence faible (environ tous les 7-8 ans).

Valorisation des produits de fauche :

Les produits de fauches exportées pourront être valorisés comme fourrage et litière à destination des agriculteurs intéressés. Des partenariats sont à rechercher pour certaines parcelles, aux vues de la faible valeur des produits.

Perceptives :

Sur les prairies, les fauches sont principalement réalisées dans le cadre de mesures agro-environnementales et écologiques. Ces dernières impliquent une fauche annuelle. Néanmoins, en termes d'optimum écologique et de diversité structurelle, il pourrait être intéressant de mettre en place des fauches plus espacées dans le temps. Une attention particulière doit être apportée sur les parcelles abritant le Damier de la Succise. Dans ce cas, la hauteur de coupe doit être relevée pour ne pas abîmer les nids de chenilles présents.

Coûts estimés:

Estimation entreprise Duval** La fauche d'un hectare prend 2 heures environ et le ramassage 1 heure pour des parcelles connues, plates et bien sèches.

Il est prévu deux années d'intervention avec du matériel spécifique adapté aux zones les plus humides.

Indicateur de gestion :

Surface d'intervention / Surfaces entretenues

Organismes en charge de l'opération et partenaires :

Lannion-Trégor Communauté / Entreprise de travaux agricoles / Agriculteurs

Opération(s) liée(s)

CS07 – Mise en place un outil de suivi des milieux ouverts "simples" (photographique, pression...) comme outil d'adaptation de la gestion

MS01 – Engagement de mesures agro-environnementales et climatiques

IP01 – Contrôle de l'embroussaillage des parcelles par action mécanique

IP05 – Réduction de la colonisation par les ligneux

Bibliographie :

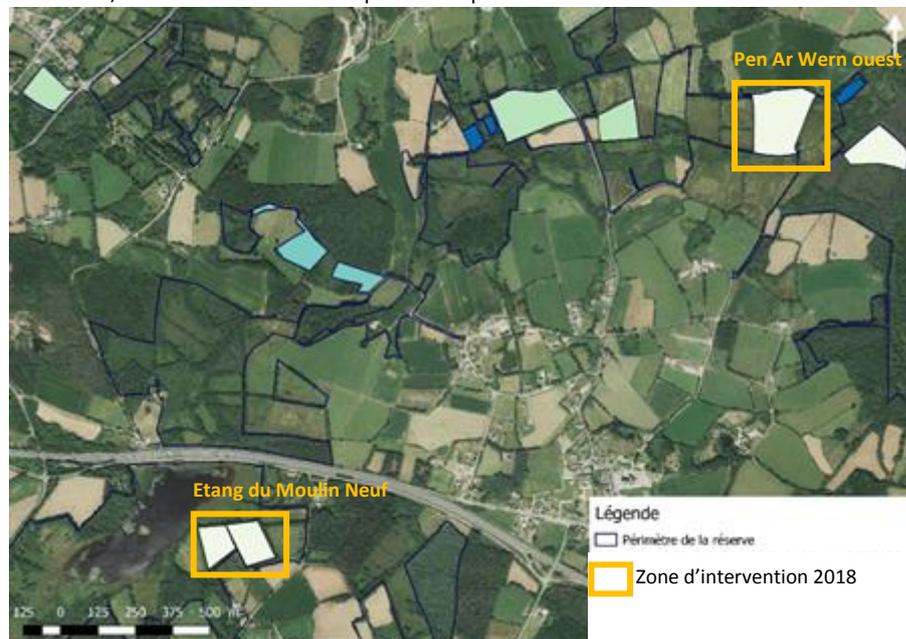
Le Blevet M., Dallemagne H., Pocher-Dechar C., 2012. Guide technique d'aménagement et de gestion des zones humides du Finistère – Pâturage, itinéraire n°78.

Glemarec et al, 2015. Les landes du Massif armoricain. Approche phytosociologique et conservatoire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 278p

B- Bilan des actions menées en 2018

Contexte

Pour 2018, deux secteurs sont visés par cette opération :



- l'Étang du Moulin Neuf (parcelle de 2.65ha)

Cette parcelle appartient à Lannion-Trégor Communauté et les travaux sont réalisés dans le cadre d'un **Contrat Natura 2000**.

La lande est clairsemée d'arbres et arbrisseaux (bouleaux+++ , saules ++, pins, chênes et divers +). Les lisières sont plus densément recouvertes et quelques îlots clairsement la lande. Plus de 90 % des ligneux font moins de 10 cm de diamètres. La fougère est également bien développée sur différents secteurs de la lande.

En 2009 des travaux de broyage avec export et de coupes de ligneux ont eu lieu sur la lande.

- Les landes ouest de Pen Ar Wern (parcelle de 3.1ha).

Ces parcelles appartiennent à la société de chasse et aucune intervention n'a eu lieu depuis des années sur cette zone.

La société de chasse souhaite rajeunir une partie de la lande dans un objectif cynégétique et de restauration des espaces naturels. Ce rajeunissement a été jugé positif dans le cadre du plan de gestion, notamment afin d'offrir des stades de landes variés sur la réserve.

En 2017, une première partie de lande a été gyrobroyée par l'entreprise de travaux agricole (ETA) Duval.

La lande a été broyée par layon sur environ 2000m² par des passages de 5 mètres de large. Pour 2018, il a été convenu de broyer des layons sur le reste de ces landes.

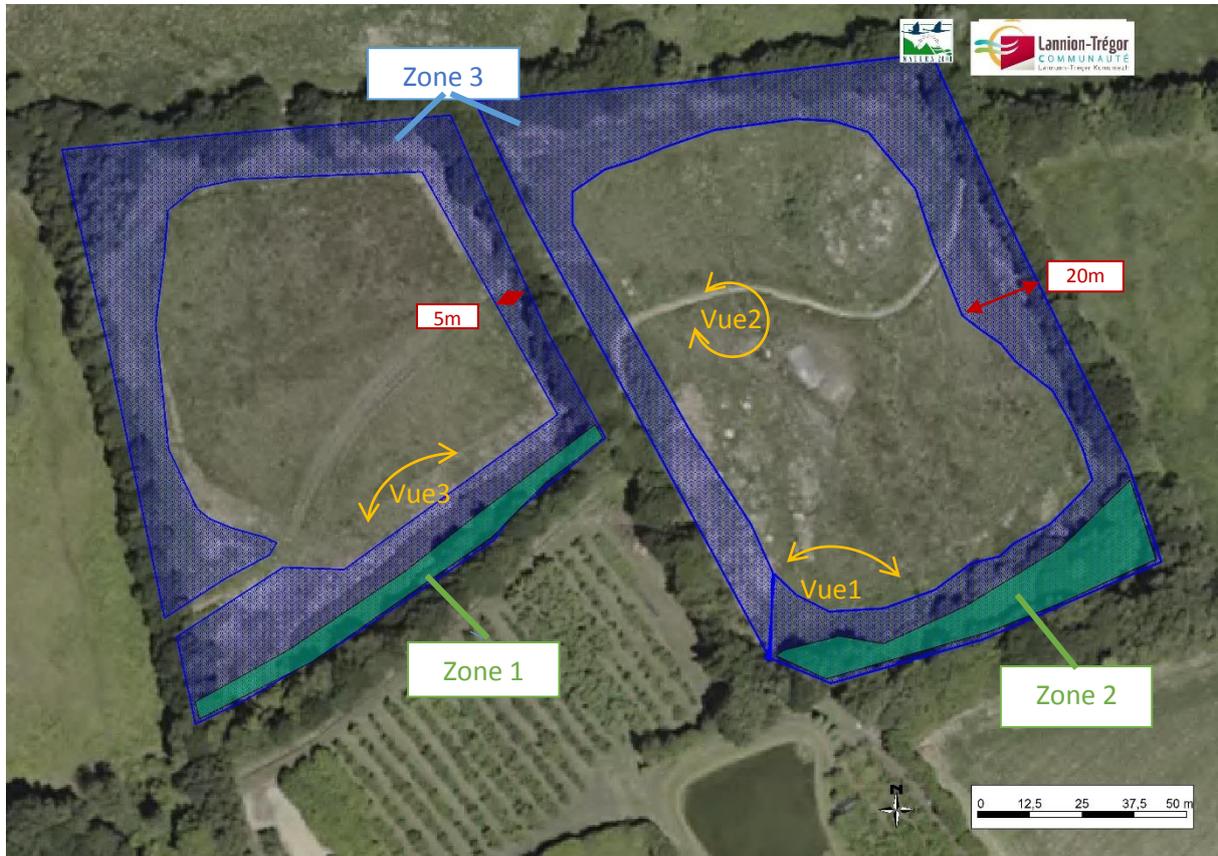
A noter qu'en 2018, la zone nord de la lande, fortement colonisée par les fougères, a fait l'objet d'un roulage en juillet (cf IP01).



- Secteur broyé en 2017
- Secteur roulé en 2018
- Secteur broyé en 2018

Méthode d'intervention

- l'Étang du Moulin Neuf (parcelle de 2.65ha)



Pour les talus :

- Elagage des branches basses des arbres gênant l'intervention d'un engin agricole (4 mètres minimum).
- Tous les bouleaux situés sur les talus bordant la lande seront coupés (à la base).

Les arbres coupés sont débités en rondins de 1 mètre et rangés en tas en bordure de parcelle dans des zones non gênantes. Les branches sont disposées sur le pourtour de la parcelle pour les gyrobroyer lors de cette opération.

Zone 1 : Coupe des bouleaux. Les troncs seront rangés le long du chemin existant afin de figurer son tracé. Les branchages seront broyés avec le reste des ligneux.

Zone 2 : Coupe de l'ensemble des saules et des bouleaux. Les bois seront rangés en tas (rondin de 1 mètre) dans la partie haute de la parcelle.

Sur l'ensemble des landes (2ha65), coupe à la base des ligneux (hors ajoncs et bruyère) - les petits bouleaux pourront être cassés uniquement.

Les arbres coupés seront débités en rondins de 1 mètre et rangés en tas en bordure de parcelle dans des zones non gênantes. Les branches seront disposées sur le pourtour de la parcelle pour les gyrobroyer lors de cette opération.

Broyage avec export des bordures de la parcelle (1.10 ha) : zones en cours de colonisation de petits ligneux et de la fougère. Broyage de la **zone 3**, et selon une bande minimale de 5 mètres par rapport au pied des talus.

Les produits de la coupe seront exportés sur le site de l'Étang du Moulin Neuf (distance de 800 mètres maximum).

- Les landes ouest de Pen Ar Wern (parcelle de 3.1ha).

Les travaux sont menés en tracteur, lorsque le sol est portant, avec un gyrobroyeur agricole « standard ». En fonction du terrain, il sera estimé la faisabilité et la nécessité de récupérer la matière broyée.

Résultat

- l'Étang du Moulin Neuf (parcelle de 2.65ha)

L'entreprise Éric Philippe est intervenue en septembre 2018 sur la zone. Pour mener ce chantier il a utilisé un broyeur forestier pour couper les zones d'arbrisseaux denses et de Molinie, des tronçonneuses et élagueuses pour couper les ligneux plus gros. Le ramassage s'est réalisé en andainant puis en chargeant à la mini pelle dans des remorques les andains. Les conditions exceptionnellement sèches de 2018 ont permis d'intervenir sans marquer fortement le sol avec des tracteurs agricoles « classiques ». Le cout de l'opération est de 17100 € TTC, financée à 80 % par des fonds européens (Natura 2000).

Vue 1 avant intervention



Vue 1 après intervention



Vue 2 avant intervention



Vue 2 après intervention



Vue 3 avant intervention



Vue 3 après intervention



- **Les landes ouest de Pen Ar Wern (parcelle de 3.1ha).**

Le 11 septembre 2018, l'entreprise Duval a broyé des layons des 2m50 dans la lande : environ 1800 m² ont été broyés, sur une matinée pour un coût de 165 €TTC.

La quantité de matière broyée (peu importante) et l'aspect de la surface du terrain (très bosselée) ont amené à ne pas ramasser la matière produite.

Deux entrées de champs ont été créées pour faciliter la gestion dans le temps.



Surface broyée en 2017 et 2018 – landes ouest de Pen ar Wern

Bilan 2018

Les opérations menées en 2018 ont été réalisées comme initialement prévues. **Près de 3 hectares** ont pu être rajeunis grâce à cette opération et la colonisation par les ligneux a été fortement diminuée dans la lande de l'Étang du Moulin Neuf.

Il paraît opportun de profiter des travaux menés en 2018 pour **mettre en place un entretien** de ces parcelles et éviter ainsi des opérations de restaurations lourdes et coûteuses dans quelques années : en fauchant les bordures et en coupant les arbres qui vont réapparaître (semis + repousse sur souche) au minimum. Cet entretien permettrait également de mettre en place des strates de landes diversifiées au sein d'une même parcelle.

Pour 2019, il est nécessaire de prévoir une coupe de l'ensemble des repousses de ligneux. Une fauche d'entretien (avec ramassage de la matière) sera à programmer dans 2 ou 3 années.

Les conditions météorologiques ont permis d'intervenir avec des engins agricoles classiques sur ces parcelles. La fauche pourrait être réalisée une année répondant aux mêmes conditions météorologiques pour permettre de rester sur des interventions avec des engins « assez » classiques.